

COMMUNE DE CELLETES
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2018
COMPTE-RENDU

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à la démission de Mme Mathilde Zambeaux, conseillère municipale, Mme Frédérique LEGENDRE a intégré le Conseil municipal depuis le 3 Juillet 2018. Le conseil municipal décide que Mme LEGENDRE soit intégrée dans les commissions municipales et Comité de Pilotage suivants :

- Commission Voirie-Sécurité routière-Environnement ;
- Commission Vie associative, culturelle et Tourisme ;
- Commission Animation jeunesse et Petite enfance ;
- Comité de pilotage pour l'aménagement du bourg.

**RANDONNEES VALLEE DE LOIRE SUD ET RELAIS D'ASSITANTS MATERNELS :
DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT**

Suite à la démission de Mme Mathilde Zambeaux, Mme Frédérique Legendre est désignée comme déléguée suppléante auprès des organismes suivants : RVLS (Randonnées Vallée de Loire Sud) et RAM (Relais d'Assistants Maternels).

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER – ORANGE 2018

Le Conseil municipal charge le Maire de prendre toutes dispositions pour l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par Orange au titre de l'année 2017 pour un montant de 2449,00 €.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – GAZ RESEAU DISTRIBUTION
France**

Le Conseil municipal charge le Maire de prendre toutes dispositions pour l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public due par GRDF (Gaz Réseau Distribution France) au titre de l'année 2018 pour un montant de 570€.

SAISON CAMPING 2018

Le Conseil municipal décide d'ouvrir le camping du 18 mai 2019 au 08 septembre 2019 inclus et charge le Maire de recruter le personnel nécessaire à son fonctionnement.

RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS

Le Conseil municipal prend acte de la transmission au titre de l'année 2017 du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de Blois et de la communication faite en séance par Monsieur le Maire.

DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des cinq propriétés présentées.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

Le Conseil municipal prend note des décisions prises par le Maire pour la vente de 2 concessions au cimetière communal.

A Cellettes, le 07 Septembre 2018
Pour le Maire absent,
L'Adjoint,

Alain MARCHAND